

RETRAIT DE LA LOI EL KHOMRI LE 9 ET 11 MARS TOUS EN GREVE

Le gouvernement vient d'annoncer son projet de loi El Khomri afin de lutter contre le chômage. Ce texte offre une liberté totale au patronat, mais constituerait s'il était adopté un recul historique des droits pour les salariés.



De plus, il est en parfaite adéquation avec les revendications du Medef, 53 articles, 7 titres, 131 pages où tout y passe, où tout est cassé.

35H, référendum « chantage », indemnité de licenciement plafonnée, plan social, le gouvernement n'a quasiment rien oublié sauf une chose : LES SALARIES !!!!!

Pas étonnant que le Medef applaudisse des deux mains !

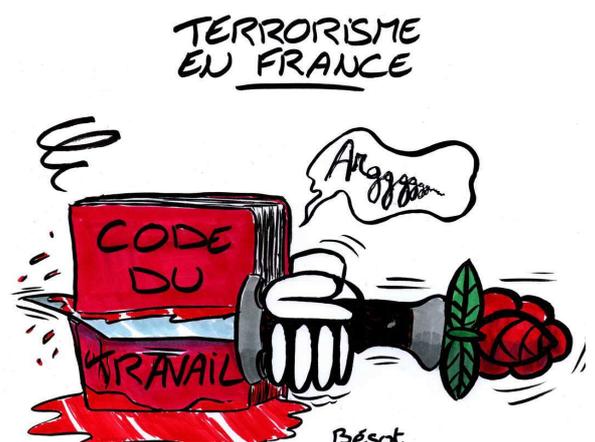
Preuve que cette loi dit "travail" touche tous le monde avec la pétition qui circule sur les réseaux sociaux qui a quasiment atteint les 900 000 signatures.

Le mouvement citoyen commence réellement à prendre de l'ampleur dans le pays et personne ne peut le contester.

Etudiants, associations, politiques, travailleurs précaires et bien entendu l'ensemble des syndicats doivent descendre dans la rue afin de se faire entendre et exiger purement et simplement le retrait de la loi "El Khomri".

CETTE LOI ET NON AMENDABLE ET NON NEGOCIABLE !!!

Cette loi a pour seul but de détruire le code du travail, et sans ce dernier les salariés ne seront plus protégés.



Renault concerné ou pas ?

Il est fort à parier que Carlos Ghosn attend avec impatience cette loi , afin de finaliser son nouvel accord de compétitivité. Il n'hésitera pas à voler une nouvelle fois des avantages sociaux propre au groupe Renault.

Il pourra nous faire travailler 40h voir 60h par semaine et cela accord ou pas

Avec ce processus les bureaux d'embauches seront définitivement clos et les usines du groupe Renault France continueront à se vider à vitesse grand V.

Faudra t'il attendre un drame social comme chez Peugeot, Goodyear, Continental ou encore Vallourec pour se bouger ? Pour la CGT Renault Douai, il est hors de question et nous ne laisserons pas faire !!!

Il est important de contrer ce gouvernement qui est en étroite collaboration avec le MEDEF, pour cela la CGT Renault Douai revendique:

- Le retrait du projet de loi dit travail
- L'embauche de 1000 CDI pour Renault Douai
- Un 13ème mois, afin d'en finir avec ses primes aléatoires et qui ne sont pas des acquis

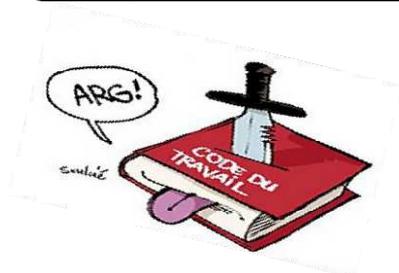
**Pour toutes ses raisons la CGT Renault Douai appelle l'ensemble des travailleurs à débrayer massivement 1h minimum pouvant aller à la journée le 9 Mars et le 11 Mars 2016.
(Manifestation prévue à Lille pour le 9 mars
Rdv 11h à l'UL CGT bd paul hayez)**

Dans le même temps, nous interpellons l'ensemble des syndicats de Renault Douai à en faire de même, sans aucun calcul syndical, afin de démontrer à l'ensemble des travailleurs les effets dévastateurs de cette loi dit "travail" et surtout pour contrecarrer les répercussions possibles pour le groupe Renault et pour notre usine de Douai.





Retrait de la loi EL-KOMRI



Tous dans la rue contre la mise à mort de notre code du travail

Depuis des années sous-prétexte « *de la crise financière* » le recul social des travailleurs, des intérimaires, des apprentis, des privé d'emplois, des retraités comme des lycéens est sans appel :

- Le chômage explose
- Les salaires sont gelés
- La misère nous gangrène



Ce n'est pas le cas pour tout le monde !!

Les profits des actionnaires explosent !!

Ils se gavent, ils détruisent notre société et n'hésitent plus à envoyer des travailleurs derrière les barreaux pour avoir simplement défendu leur emploi.

Le MEDEF en rêvait, Hollande l'a fait !!!

Ce qui explique le projet de *loi du travail* qui met le coup de grâce à la protection des salariés.

- La « flexisécurité » que prônent le gouvernement et le MEDEF se traduira par des contrats « kleenex »
- Précarisation généralisée du travail.
- Plus aucun avenir pour nos jeunes qui seront utilisés et jetés au bon vouloir du patronat

Pouvons-nous accepter le retour à l'esclavagisme pour nos enfants ?!

LA COLERE MONTE SUR LES RESEAUX SOCIAUX :

Cette colère doit se traduire par une **MOBILISATION DE MASSE** pour refuser de nouveaux reculs sociaux.

Nos ennemis de classe que sont le **CAPITAL**, le **MEDEF** et le **GOVERNEMENT** ont commencé depuis bien longtemps leur **travail de sape** pour réduire à néant toute avancée sociale.

PRIVÉ, PUBLIC MÊME COMBAT

Il n'y a que la lutte qui fera reculer ce gouvernement à la botte du patronat !!!

Pour l'emploi, l'avenir de nos enfants, pour la défense de nos intérêts et de notre niveau de vie,

Tous en grève, Tous dans la rue le Vendredi 11 mars à 10h Place d'Armes à Douai

QUELQUES EXEMPLES DE LA LOI « EL KHOMRI »

La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e, ...) n'est plus garantie par la loi

Une mesure peut-être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats

Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques

Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine

Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail

Après un accord d'entreprise, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié

En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire

Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées

Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos

Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu

Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour

Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées